

# Fonctionnement détaillé de la plateforme ANDIC

(Association Nationale de Dons aux Initiatives Culturelles)

## Vue d'ensemble

La plateforme **ANDIC** met en relation des **donateurs** (particuliers, entreprises, mécènes) et des **initiateurs de projets culturels** (théâtres, associations, écoles artistiques, centres culturels, etc.). Son objectif : rendre le financement de la culture plus **équitable, transparent et participatif**.

Chaque don est :

- enregistré instantanément,
- traçable sur toute la chaîne de redistribution,
- et réparti selon des règles communes et publiques.

Cette architecture garantit une répartition **juste et mesurable**, tout en respectant les cadres fiscaux liés au mécénat.

## Côté Donateur

### Étape 1 – Je donne

Le donateur choisit le montant de son don. *Exemple : 100 €.*

### Étape 2 – Je répartis mon don

Chaque don est réparti entre plusieurs niveaux territoriaux et/ou cibles précises. Le donateur peut personnaliser la répartition selon ses préférences.

Niveau territorial ou ciblage	Part min.	Part max.	Part par défaut
Ma commune	5%	75%	20%
Ma communauté de communes	5%	75%	20%
Mon département	5%	75%	20%
Ma région	5%	75%	20%
Mon pays (fonds national)	5%	75%	20%
Établissements précis (facultatif)	0%	75%	0%
Initiatives culturelles précises (facultatif)	0%	75%	0%

Ainsi, pour un don de 100 €, au moins 25 € sont toujours affectés aux fonds communs territoriaux (de la commune jusqu'à la nation), garantissant une **solidarité horizontale** entre territoires.

Par défaut, la répartition est équilibrée : 20 % à chaque niveau territorial. Le donneur visualise un **récapitulatif clair** de sa contribution, accompagné de la traçabilité et du reçu fiscal.

Le donneur peut également cibler une liste d'établissements ou d'initiatives culturelles qu'il constitue lui-même à partir de ceux déclarés sur la plateforme.

## Côté Initiateur de projet

L'initiateur (structure culturelle) dépose un projet comportant :

- une description détaillée,
- un budget prévisionnel,
- une estimation des bénéficiaires,
- et les documents justificatifs requis.

Une fois validé, il accède à un **tableau de bord de financement** interactif.

### Étape 1 – Je consulte les montants des dons disponibles

Niveau territorial	Montant (€)	Projets déposés	Moyenne (€)
Mon projet	m	1	m
Mon établissement	m	n	m/ n
Ma commune	m	n	m/ n
Ma communauté de communes	m	n	m/ n
Mon département	m	n	m/ n
Ma région	m	n	m/ n
Mon pays	m	n	m / n

Le porteur peut visualiser les montants associés à chaque niveau territorial le concernant, ainsi que le nombre de projets déposés, et enfin la moyenne des dons disponibles par projet de chaque niveau territorial.

Chaque ligne du tableau est interactive : le porteur peut y visualiser l'évolution temporelle, les tendances et des projections automatiques.

## Étape 2 – Je choisis la provenance des financements

L'initiateur peut ajuster, via des curseurs, la part qu'il souhaite prélever de chaque niveau, afin de financer le projet déposé dans les limites demandées. S'il manque un montant, il peut compléter par d'autres niveaux territoriaux, dans les limites fixées par la plateforme.

## Étape 3 – Je respecte les équilibres

Chaque demande est comparée à la **moyenne territoriale de financement par projet**. Un code couleur permet une lecture immédiate :

Écart à la moyenne	Indicateur	Couleur	Statut
-15% à -10%	Bonus fort	Bleu ciel	Favorable
-10% à -5%	Bonus léger	Vert clair	Favorable
-5% à +5%	Équilibre	Vert	Normal
+5% à +10%	Sur-demande	Orange	Modéré
+10% à +15%	Sur-demande forte	Rouge	Limite
> +15%	Interdit	Noir	Refusé

Un projet ne peut jamais dépasser +15 % de la moyenne territoriale. Ce pourcentage maximal est revu à la baisse lorsque le nombre de projets présent sur un

même niveau territorial est faible. Plus précisément, lorsque le nombre de projets à un niveau territorial est de 4 ou 5, le seuil maximal est réduit à +10 % de la moyenne territoriale. Pour 2 ou 3 projets, le seuil est réduit à +5 %, pour 1 seul projet, le seuil est de 0 %. L'ensemble des seuils est ajusté proportionnellement à cette modification (coefficients multiplicateurs 2/3 pour 4 ou 5 projets, et 1/3 pour 2 à 3 projets).

### Exemple

Un projet coûte 1 750 €. Les dons disponibles se répartissent comme ceci : Projet 50 € ; Établissement 300 € ; Commune 400 € ; Communauté 200 € ; Département 100 € ; Région 100 € ; Pays 75 €.

Les dons disponibles totalisent 1 675 €, il manque donc 75 €.

L'initiateur ajuste ses curseurs :

- Commune : +15% → 460 € (rouge),
- Région : +10% → 110 € (orange),
- Département : +5% → 105 € (vert).

Ainsi, il atteint un équilibre complet sans dépasser les seuils autorisés.

## Étape 4 – Bonus / malus historique

Chaque projet laisse une trace de son écart à la moyenne territoriale, constituant un **historique de bonus/malus personnel**.

### Principe général

- Une demande inférieure à la moyenne accorde un **bonus**.
- Une demande supérieure génère un **malus**.
- Ces valeurs s'accumulent et limitent les marges futures selon la règle :

**Plafond autorisé = min(15, 15 – somme des bonus/malus passés)**

Ainsi, le plafond ne dépasse jamais +15 %, mais peut être temporairement réduit.

## Exemple concret

Année	Écart	Couleur	Bonus/Malus	Cumul	Plafond suivant
Année 1	+15%	Rouge	-15	-15	0%
Année 2	-15%	Bleu ciel	+15	0	15%
Année 3	-15%	Bleu ciel	+15	+15	15%
Année 4	+15%	Rouge	-15	0	15%
Année 5	+15%	Rouge	-15	-15	0%

Après une demande à +15%, le porteur subit un malus de 15, réduisant son plafond à 0%. Il devra redescendre sous la moyenne pour regagner de la marge. Inversement, des projets sobres (-15%) créent un bonus réutilisable, favorisant un équilibre progressif.

Par soucis de transparence, le bonus/cumulé d'un déposant est visible à tout moment par l'ensemble des autres déposants et donateurs.

## Exemple synthétique

*Si un porteur demande -15% deux années de suite, il accumule un bonus de +30%. Ce bonus ne lui permet pas de demander +30% d'un coup, mais jusqu'à +15% sur deux projets successifs.*

## Étape 5 – Validation et transfert

Après validation, le projet passe en statut “en cours de financement”. Les fonds sont bloqués, puis transférés à la structure dans le mois comptable suivant. Les justificatifs (devis, factures, bilans) sont exigés pour tout versement complémentaire.

## Bénéfices du système

Les bénéfices du système peuvent être listés ainsi

- Redistribution automatique et équilibrée entre territoires.
- Visualisation dynamique et transparente des flux.

- Mécanisme incitatif préservant l'équité.
- Conformité fiscale assurée pour tous les dons.
- Transparence totale pour donateurs, porteurs et administration.

*ANDIC – pour une culture équitable, partagée et durable.*